

---

## Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

---

### S'initier à la musique

Initiation musicale

Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

### Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes

Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes

Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes

Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

### Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

### Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

---

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.



# Rabais et conditions particulières

Le soutien de la Fanfare de Concise permet d'offrir pour les cours individuel uniquement :

- un rabais de frs 200.- par an
- une réduction famille : frs 100.- par an pour le 2ème enfant, frs 200.- par an pour le 3ème enfant

## Informations complémentaires

### But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la Fanfare de Concise.

### Instruments

L'EM fournit en principe les instruments d'étude pour les classes de cuivres et tambours. L'élève est responsable de l'instrument prêté. En cas de perte ou de dégât par négligence, les réparations seront facturées aux parents. Seul un spécialiste mandaté par l'EM peut intervenir sur ces instruments propriété de l'EM.

Lors du retour, un nettoyage extérieur est à faire par un spécialiste mandaté par l'EM, aux frais des parents.

### Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

### Auditions & manifestations:

Une audition publique est organisée chaque année. La présence de chaque élève est obligatoire à l'audition annuelle et aux manifestations de l'EM.

### Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'EM.

### Intégration des élèves dans les rangs de la Fanfare de Concise

Lors des soirées annuelles de la Fanfare de Concise au mois de mars, les élèves sont invités à se joindre à la société pour une ou plusieurs pièces du programme du concert. La participation est en principe obligatoire.

### Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Le financement des concours est offert aux élèves par la Fanfare de Concise.

### Camp de musique

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer à un camp de musique, soit celui du Littoral neuchâtelois ou celui de la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV). Une participation à la finance d'inscription est offerte par la Fanfare de Concise.

